

HEBDOMADAIRE

Prix : 30 fr.

Première Année N° 8
Lundi 25 Février 1957

Directeur :
Mohammed CHERKAOUI

Démocratie

Organe du Parti Démocrate de l'Indépendance — 65, Bd Danton, Casablanca

J'interroge : A quand la Constitution?



Gardera-t-il son sourire malgré les difficultés du Moyen-Orient ?

En Tribune Libre

CHANSON DE GESTE

POUR Mr. SMITH

par MASCHINO

*DEFENSE
DE LA PAIX
ET DU
SOCIALISME*

EN PAGE 7

**INTERVIEW
DE L'ECRIVAIN
AHMED SEFRIQUI**

EN PAGE 10

L'ISLAM A LIBERE LA FEMME

par Abdallah DAUDI, Professeur de l'Université Karaouyne

EN PAGE 9

Les événements... et les hommes



Dîner de gala offert par S.M. le Sultan au roi Séoud au palais impérial.

TEXTE DE LA CONVENTION JUDICIAIRE signée entre le Maroc et l'Espagne le 11 Février 1957

(selon « Espana » et « l'Echo du Maroc »)

PREAMBULE

S.M. Mohammed V, Sultan du Maroc, et S.E. le Chef de l'Etat espagnol et Généralissime des armées nationales, Don Francisco Franco Bahamonde, dans le désir de manifester l'esprit de loyale collaboration qui les anime, ont décidé de conclure une convention qui fixe les conditions dans lesquelles l'Espagne prêtera son aide au Maroc en matière judiciaire.

En conséquence, le Gouvernement espagnol se déclare disposé à mettre à la disposition du Gouvernement marocain, à la demande de celui-ci, les fonctionnaires de l'Administration de la Justice espagnole qu'il considère comme nécessaire au fonctionnement des tribunaux marocains et à la formation de la magistrature du pays. Le Gouvernement marocain s'engage pour sa part à donner aux fonctionnaires de la Justice espagnole mis à sa disposition, les garanties nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Dans cet esprit, et pour atteindre le but qu'elles se sont fixé, les Hautes Parties contractantes ont décidé de conclure la présente convention, et, à cet effet, ont désigné comme leurs plénipotentiaires :

M. Ahmed Balafrej, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement marocain, pour le Maroc et Sr Don Alberto Martin Artajo, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement espagnol, pour l'Espagne.

Lesquels, après avoir dûment reconnu réciproquement leurs pleins pouvoirs ont convenu des dispositions suivantes :

ARTICLE 1er. — Le Gouvernement espagnol s'engage à mettre à la disposition du Gouvernement marocain, sur sa demande, les spécialistes de l'Administration de la Justice espagnole nécessaires au fonctionnement de tous les tribunaux marocains, et spécialement des tribunaux établis dans le Nord du Maroc. En ce qui concerne les Tribunaux de Paix et les Tribunaux du Nord du Maroc, s'ils ont à être formés en partie de fonctionnaires de Justice non Marocains, le Gouvernement de S.M. le Sultan s'engage à donner la préférence aux juristes espagnols. En outre, le

Gouvernement marocain s'engage à utiliser, dans la mesure de ses besoins, des spécialistes de l'Administration de la Justice espagnole.

ARTICLE 2. — Les fonctionnaires originaires de la Justice espagnole jouiront de toutes les garanties accordées aux magistrats, selon les principes consacrés dans toutes les nations modernes, et en particulier ceux qui garantissent aux membres de la magistrature l'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions, l'inamovibilité, le secret professionnel dans leurs ordonnances et délibérations, et la liberté de parole pour ceux qui remplissent les charges de Procureur du Roi.

ARTICLE 3. — La langue officielle des Tribunaux est l'Arabe. Cependant, la langue espagnole sera employée concurremment devant les juridictions instituées dans le Nord du Maroc, chaque fois que la nécessité s'en fera sentir. Les documents établis par les dites juridictions seront rédigés dans les deux langues tant que l'Espagnol continuera à être employé.

ARTICLE 4. — Les citoyens espagnols auront libre accès à tous les Tribunaux marocains dans les mêmes conditions que les nationaux du pays, sans qu'il puisse être adopté à leur égard une quelconque mesure discriminatoire. Réciproquement, les citoyens marocains auront libre accès à tous les Tribunaux espagnols dans les mêmes conditions que les nationaux d'Espagne, sans que puisse être prise à leur égard aucune mesure d'exception.

ARTICLE 5. — Le Barreau espagnol pourra exercer les fonctions d'assistance technique ou de défense en Justice des droits des justiciables, quelle que soit leur nationalité, devant tous les Tribunaux du Maroc, et conformément aux règles générales de l'organisation professionnelle des avocats. Les nationaux marocains pourront exercer la profession d'avocat devant les Tribunaux espagnols dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6. — Les professions libérales juridiques autres que celle d'avocat, pourront être exercées au Maroc par les Espagnols et en Es-

SOLIDARITE ISLAMIQUE

S.M. le Sultan a déclaré au cours du dîner de gala qu'il a offert à S.M. Séoud d'Arabie au palais impérial de Rabat le 18 février 1957 :

Le Maroc, qui a fait de l'Islam sa religion et de l'arabe sa langue, participe à l'élaboration de cette grande civilisation. Il a propagé, soutenu et sauvegardé cette foi en dépit de toutes les difficultés qu'il a eu à surmonter, aux différentes étapes de notre histoire. Il a également répandu la civilisation arabe en Europe et en Afrique et a œuvré pour sa part au renforcement des liens de fraternité entre les musulmans et d'amitié entre les peuples. Le Maroc libre et indépendant est décidé à poursuivre plus que jamais la voie que lui ont tracée ses illustres ancêtres, en s'inspirant scrupuleusement des principes islamiques, selon lesquels les membres de la communauté musulmane doivent demeurer solidaires quelles que soient les vicissitudes des temps.

Sire, Votre Majesté doit constater à quel point notre peuple est attaché à ces principes et aux liens de fraternité musulmane, de même qu'elle pourra apprécier la considération dont jouissent auprès de lui ceux qui s'emploient à les affermir.

L'accueil chaleureux que le peuple marocain réserve aujourd'hui à Votre Majesté en est le témoignage le plus éclatant.

Votre Majesté est hautement éclairée sur le rôle historique joué par le Maroc, trait d'union entre les civilisations, rôle auquel la géographie désignait notre pays baigné par deux mers, la Méditerranée et l'Atlantique, sa position géographique privilégiée, au carrefour des quatre continents : l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Le Maroc nouveau aura à cœur — Dieu aidant — de poursuivre cette mission de trait d'union entre l'Orient et l'Occident et de se consacrer au service de la paix et de l'entente internationale. Notre politique est fondée sur la solidarité et le rapprochement entre tous les peuples épris de paix et de liberté, et décidée à en assumer la propagation et la sauvegarde dans le bassin méditerranéen, comme partout ailleurs.

La fraternité humaine constitue le meilleur fondement pour une vie libre et digne. Aussi notre plus grand espoir est-il de voir s'instaurer dans l'Orient arabo-musulman, une ère de paix et de stabilité et se disperser dans une région qui nous est chère les nuages sombres qui s'y sont amoncés. C'est la mission à laquelle le Maroc s'est attaché en collaboration avec les autres pays frères, en raison de nos liens solides de conception, de culture, de race et d'histoire. Une fois parachevée, cette œuvre assurera à chacun de ces peuples sa dignité et son indépendance entière en même temps qu'elle engendrera entre tous une parfaite unité de vues, dans la solidarité et la concorde et qu'elle leur ouvrira les perspectives d'une renaissance à poursuivre et d'une collaboration en faveur de la paix universelle et du progrès humain.

Il est certain que de tels objectifs ne peuvent être atteints que si la paix et la liberté reviennent dans tout le territoire de l'Afrique du Nord ; que si chacun des pays qui en font partie occupe la place qui lui revient dans le concert des nations et apporte sa contribution pour le bonheur de l'humanité.

Pour sa part, le Maroc ne ménagera aucun effort pour permettre à la communauté moghrébine d'atteindre son but et de satisfaire ses aspirations nationales.

(Extrait du discours de S.M. Mohammed V prononcé le 18-2-57).

pagne par les Marocains, en accord avec les dispositions légales qui réglementent ces professions dans le pays, et ce sans aucune discrimination. Le Gouvernement marocain, pour sa part se montre disposé à utiliser, dans la mesure de ses possibilités et besoins, des juristes espagnols pour les professions de caractère juridique.

ARTICLE 7. — Pour la formation de la Magistrature marocaine et l'unification de la législation, qu'il conviendra d'appliquer dans les Tribunaux du Maroc, le Gouvernement marocain fera appel à la collaboration de juristes de nationalité espagnole. Pour le premier point, l'Espagne met à la disposition du Gouvernement marocain son Ecole de Formation Professionnelle de la Magistrature.

ARTICLE 8. — Les deux Gouvernements expriment leur intention de conclure dans les meilleurs délais une convention d'assistance judiciaire mutuelle (commissions rogatoires, exequatur de sentences et extraditions).

ARTICLE 9. — Par échanges de

notes seront précisées les conditions dans lesquelles les recours exercés par les justiciables des Tribunaux modernes, actuellement en instance devant le Tribunal Suprême de Madrid, seront transférés au Haut Tribunal Chérifien.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé la présente convention.

Fait en double original, en Arabe et en Espagnol, au palais du Pardo, le 11 février 1957.

« Démocratie »

Directeur : M. CHERKAOUI
65, Bd Danton - Casablanca
Téléphone : 537-85 et la suite
Adr. Tél.: Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :

1 an 1.500 fr.
6 mois 750 fr.
3 mois 400 fr.
C.C.P. Rabat 883-83

Imprimerie AMAL, 65 Bd Danton

Les événements... et les hommes

TEXTE DE LA CONVENTION DIPLOMATIQUE

signée entre le Maroc et l'Espagne le 11 Février 1957

(selon « España » et « l'Echo du Maroc »)

PREAMBULE

S.M. Mohammed V, Sultan du Maroc et S.E. le Chef de l'Etat espagnol et Généralissime des armées nationales, Don Francisco Franco Bahamonde,

animés du désir de conclure un accord particulièrement amical, qui resserrerait leurs liens d'amitié séculaire,

persuadés de ce qu'une libre coopération entre les deux pays souverains, indépendants et égaux doit renforcer leurs relations amicales, coopérant ainsi à consolider la paix et la sécurité dans la région où ils sont situés,

en application de ce qui est prévu dans le paragraphe final de l'article II de la déclaration conjointe hispano-marocaine du 7 avril 1956, qui dit : « Le Gouvernement espagnol s'engage, ici-même, à prêter à S.M. le Sultan l'aide et l'assistance que d'un commun accord on estimera nécessaire, spécialement en matière de relations extérieures et de défense »,

et des dispositions de l'article 4 du communiqué commun du 13 juin dernier, de teneur identique,

ont résolu d'autoriser la présente convention, et à cette fin ont désigné comme leurs plénipotentiaires : M. Ahmed Balafrej, Ministre des Affaires Etrangères du gouvernement chérifien, pour le Maroc, et Sr Don Alberto Martín Artajo, Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, pour l'Espagne.

Lesquels, après avoir reconnu réciproquement leurs pleins pouvoirs, ont convenu des dispositions suivantes :

ARTICLE 1er. — Les Hautes Parties Contractantes, sans préjudice de leurs pleines souveraineté et indépendance, s'efforceront de coordonner leur politique extérieure. A cette fin ils se consulteront à la demande de l'une quelconque des deux parties quand l'exigeront leurs intérêts communs, ou quand cela conviendra à leurs relations d'amitié permanente.

ARTICLE 2. — Les Hautes Parties Contractantes se consulteront dans leurs relations avec d'autres pays ou avec les organismes internationaux, chaque fois que leur intérêt commun l'exigera, afin d'adopter une attitude commune conforme à l'esprit de coopération qui inspire leurs relations.

ARTICLE 3. — Les deux parties se consulteront avant de conclure un traité ou de réaliser quelque autre acte juridique international qui pourrait affecter l'autre partie ou les intérêts communs des deux pays.

ARTICLE 4. — Les délégations des deux gouvernements près les organismes internationaux s'informeront mutuellement de leurs intentions et appréciations, et se consulteront au sujet de leur action respective pour la meilleure sauvegarde de leurs intérêts mutuels. L'Espagne, comme elle vient déjà de le faire, appuiera la candidature du Maroc aux organismes internationaux dans lesquels il sollicite son admission.

ARTICLE 5. — Les missions diplomatiques respectives à Rabat et Madrid auront rang d'ambassades.

ARTICLE 6. — Chacune des Hautes Parties contractantes pourra nommer des consuls et agents consulaires honoraires, en accord avec les règles du Droit international, dans les ports, villes ou points du territoire de l'autre. Les Hautes Parties contractantes se réservent cependant le droit de faire exception pour certains lieux, à condition qu'ils n'aient pas été ouverts aux représentants consulaires d'autres Etats.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Dans les pays où le Maroc n'a pas de représentation diplomatique accréditée, et particulièrement dans ceux de langue espagnole, le Gouvernement du Maroc pourra confier ses intérêts et la protection de ses ressortissants à la représentation de l'Espagne.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé la présente convention.

Fait en double original, en Arabe et en Espagnol, dans le palais du Pardo, le 11 février 1957.

UN TABOU TOMBE (en U.R.S.S.)

Un jeune peintre soviétique, Ilya Glazounov, a exposé, il y a quelque temps, une toile représentant une femme nue. Et à Moscou ! Il y a encore vingt ans le nu était tabou en U.R.S.S.

On dit même aujourd'hui que la beauté du corps humain doit normalement trouver sa place dans le réalisme socialiste. Mais tout le monde à Moscou ne semble pas d'accord avec Glazounov d'autant qu'il a pris pour modèle sa propre femme.

Mais, au fait, ce tabou n'est pas encore tombé au Maroc. Et combien d'autres ne sont pas encore tombés : par exemple un théâtre vraiment libre.



S.M. Mohammed V offre une tasse de thé à S.M. le Roi Séoud.

COMMUNIQUÉ COMMUN

PUBLIE A L'ISSUE DES CONVERSATIONS QUI ONT EU LIEU ENTRE S.M. MOHAMMED V ET S.M. LE ROI SEOUD AU PALAIS IMPERIAL DE CASABLANCA LE 20 FEVRIER 1957

« S.M. Mohammed V, roi du Maroc et S.M. Séoud ben Abdelaziz al Séoud, roi d'Arabie Séoudite ont tenu une réunion à laquelle assistaient, du côté séoudien S.A.I. Mousaïd ben Abedrahman ; du côté marocain S.A.I. le prince héritier du Maroc Moulay Hassan, chef d'état-major général des F.A.R., S.E. M. M'Barek Bekkai, président du Conseil du gouvernement marocain ; S.E. M. Ahmed Balafrej, ministre des Affaires étrangères.

« Après un échange de vues sur les problèmes de politique internationale en général et ceux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en particulier, les deux parties ont évoqué les conversations qui se sont déroulées entre le roi Séoud et le président Eisenhower, ainsi que les membres de son gouvernement. Le roi Séoud exprima alors sa satisfaction pour la compréhension

qu'il a rencontrée de la part du gouvernement américain à l'égard des problèmes arabes.

« Après un échange de vues à ce sujet, S.M. chérifienne a remercié S.M. Séoud 1er des efforts qu'elle déploie pour le bien des peuples arabes et a formé des vœux pour son succès dans cette noble tâche.

« Au cours de cette réunion, les principes essentiels pour l'établissement d'une coopération entre le royaume chérifien du Maroc, et le royaume d'Arabie Séoudite, ont été définis. Leurs Majestés ont convenu de se prêter un mutuel appui pour le règlement des affaires intéressant les deux pays et, d'une façon générale les affaires des pays arabes et musulmans.

« Les hautes parties ont enfin décidé d'échanger des représentations diplomatiques dans l'immédiat ».

Le journal « Ar-Raï Al-Amm » dénonce l'augmentation du coût de la vie

« Augmentation du prix du sucre, du tabac, du pétrole, des taxes sur les transactions, de la taxe sur les voitures. Augmentation du prix des carburants (essence). Augmentation prévue sur des tarifs douaniers. Tels sont les cadeaux de l'année nouvelle offerts par le Ministère de l'Economie au peuple marocain...

« L'ensemble de ces augmentations provoque non seulement un déficit dans le budget du consommateur marocain, mais aussi un appauvrissement dangereux dont le moins que l'on puisse dire est qu'il diminue le pouvoir d'achat des classes laborieuses et moyennes du peuple, classes qui constituent la majorité des Marocains.

« A ces cadeaux-ci, le Gouvernement en ajoute d'autres : il déclara

qu'il est résolu à diminuer les salaires des fonctionnaires grands et petits, et qu'il aura à supprimer l'aide au logement dont seuls les petits fonctionnaires bénéficiaient...

« Le Ministère de l'Economie est créé dans les nations, pour apporter la richesse aux peuples, non pour les appauvrir, et réaliser la prospérité et la relance de l'économie. Cela ne peut se réaliser qu'en garantissant au peuple que son niveau de vie ne pliera pas sous le poids des impôts et des augmentations que notre Ministère impose actuellement au peuple.

« Le Maroc était jusqu'à présent, et avant ces augmentations, considéré parmi les nations dont la vie était chère. Voulons-nous en faire la nation dont la vie serait la plus chère du monde ?... »



OMNIUM FRANCO-CHERIFIEN
D'ASSURANCES

Jean-Louis JOCHUM

Assureur

Agrément N° 45/79 du
Ministère des Finances

TOUTES ASSURANCES
DEFENSE - CONTENTIEUX
CREDIT AUTO

(à 100 m. du cinéma Atlas), et OUED-ZEM, RUE CELU

Les événements... et les hommes



S.M. Mohammed V et S.M. Séoud saluent la foule de Casablanca.

Un nouvel état indépendant : GHANA

Le peuple de Gold-Coast (Côte d'Or) fêtera, dès le 3 mars, son indépendance. Le nouvel état africain s'appellera : GHANA. Aux fêtes de l'Indépendance assisteront M. Nixon, vice-président des U.S.A., M. Bourguiba et de nombreuses personnalités du monde entier.

Dans l'ex-protectorat britannique on se prépare aux fêtes qui précé-

deront et suivront la proclamation de l'indépendance. Un décret royal sera lu. Le gouvernement de M. N'Krumah, solidement installé, est décidé à donner à ces fêtes tout l'éclat qu'il convient.

du Commonwealth. La Reine y sera représentée par un Gouverneur Général et le Cabinet sera collectivement responsable devant le Parlement qui a le pouvoir législatif.

Cette constitution accorde le droit de vote à tous les citoyens sans distinction de race, de religion et de sexe. Mais elle confirme l'intangibilité du droit coutumier qui garan-

EUX AUSSI SERONT INDEPENDANTS

Par 38 voix contre 15 et 11 abstentions la commission de tutelle de l'O.N.U. a adopté une résolution sommant de mandant l'octroi de l'autonomie ou de l'indépendance à une date rapprochée aux cinq territoires de tutelle en Afrique : Tanganyika (Grande Bretagne), Cameroun (France et Grande Bretagne), Togo

(France), Ruanda Urundi (Belgique).

Parmi les pays qui ont voté pour : les pays afro-asiatiques dont le Maroc et la Tunisie, les pays communistes l'Argentine, le Venezuela...

Les U.S.A., la Grande Bretagne, la France, les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal ont voté contre.

deront et suivront la proclamation de l'indépendance. Un décret royal sera lu. Le gouvernement de M. N'Krumah, solidement installé, est décidé à donner à ces fêtes tout l'éclat qu'il convient.

A Accra, la capitale, sera solennellement hissé le drapeau national de Ghana : rouge, jaune et vert, avec une étoile noire au centre.

Le Secrétaire d'Etat britannique aux colonies M. Lennox - Boyd a rédigé un projet de constitution de Ghana qui a été publié, sous forme de « Libre Blanc » par le gouvernement britannique.

Ce projet confère au Ghana le statut de pays indépendant au sein

du statut du « chef » et institue une assemblée de chefs pour chaque région.

Le peuple de Gold-Coast est-il satisfait de cette constitution ? On ne peut le savoir avec précision, toutes les informations qui nous sont parvenues au sujet de ce pays provenant de source britannique.

Mais il y a dans le pays une opposition qui s'est manifestée, à plusieurs reprises, par des discours, des tracts ou des rassemblements. Ou bien les partis d'opposition n'admettent pas complètement la constitution proposée ou bien ils ne font pas confiance au gouvernement N'Krumah pour l'appliquer.

PETROLE, RICHESSE DE L'ALGERIE ET CAUSE DE SON MARTYRE

M. Armand Collot, directeur général de la Société Nationale de Recherche du Pétrole en Algérie a présenté la situation de la recherche pétrolière sur les permis où travaillent en commun la SN REPAL et la Compagnie Française des Pétroles en Algérie.

Le forage d'Hassi-Messaoud (dans la région d'Ouargla), où le premier puits est en mesure de produire actuellement 5 m3 par heure, va passer, cette année, au stade du développement. Huit sondages vont y être menés. Deux trous, l'un foré par la CFFPA, situé à 11 km. au nord-est d'Hassi-Messaoud N.1., l'autre par la REPAL, à 7 km., au sud du puits initial, qui seront terminés début juillet, permettront d'évaluer les réserves du gisement. Une telle concentration de matériel lourd a été rarement atteinte sur un seul champ pétrolier.

Les espoirs que l'on met en l'avenir de ces travaux sont tels qu'on envisage déjà, pour le début de 1958, la mise en place d'un pipeline provisoire qui reliera Hassi-Messaoud à Touggourt (200 km.) ou à Biskra (400 km.) d'où le pétrole sera acheminé à la côte par voie ferrée. Dans l'avenir, on pense

à la construction d'un pipe-line définitif d'Hassi-Messaoud à la côte (600 km.). Déjà, une option a été prise sur les 70.000 tonnes d'acier qui seront nécessaires. On estime que le pipe-line provisoire sera en mesure de transporter 1.200 à 1.500 tonnes par jour de pétrole brut.

Mais l'effort des deux sociétés ne portera pas seulement sur Hassi-Messaoud. Deux forages vont être entrepris dans la région d'Hassi-R'Mel (100 km. au sud-est de Laghouat) où des indices de gaz et de pétrole ont été décelés. Le premier forage dans cette région est en ce moment arrêté pour des répétitions du puits.

Les forages situés dans la région de Oued Rharbi (est de Beni-Abbes et sud de Geryville) vont se poursuivre également après avoir été retardés par un manque d'approvisionnement en eau.

Enfin, M. Collot a précisé qu'au cours de l'année 1956, 25.000 m. avaient été forés par la SNREPAL et par la CFFPA.

Le pétrole a toujours été à l'origine des guerres impérialistes, la guerre actuellement menée en Algérie n'a pas un autre caractère



S.E. Ahmed Bargach fait l'offrande du lait et des dattes à S.M. le Roi Séoud.

Encore des lettres de menaces

Nombreux sont les commerçants casablancais qui sont soumis depuis quelque temps à une véritable guerre des nerfs. Ils reçoivent des lettres anonymes qui contiennent des ordres impératifs d'avoir à verser de l'argent s'ils veulent avoir la vie sauve.

C'est ainsi que les membres de la corporation des bijoutiers de notre ville ont reçu des lettres de menace qui sont rédigées dans le style le plus noir. Dans ces menaces il n'est question que d'assassinat, de meurtre et de pendaison et

naturellement d'argent à verser si l'on tient à la vie.

Ces lettres anonymes ont créé une véritable panique chez les commerçants et dans leurs familles. Il est temps que la police, instrument de sécurité, et non de répression, veille sur la tranquillité des citoyens et à la sauvegarde de leurs personnes et de leurs biens. Les auteurs de cette littérature noire doivent être vivement recherchés et sévèrement punis.

Nous devons tout mettre en œuvre pour éliminer de notre société tous les éléments indésirables.

SUPPRIMERA-T-ON LES VISAS DE SORTIE ?

Tous les Marocains ont été émus et indignés quand la Direction de la Sécurité Nationale a décidé de soumettre la sortie des citoyens marocains de leur pays à un visa de sortie délivré par les autorités de police.

Une telle mesure rappelait les méthodes dictatoriales de la période colonialiste et portait atteinte à l'une des libertés fondamentales du citoyen : la liberté de circulation.

Les journaux « Ar-raï El Am »

et « Démocratie » ont dénoncé le danger de cette mesure d'essence policière et qui, tout en diminuant le citoyen marocain qui devient suspect dans son pays, porte atteinte au prestige du Maroc à l'étranger.

Le bruit circule, que sous la pression de l'opinion publique cette mesure sera bientôt rapportée.

Une telle décision tant souhaitée appaiserait les inquiétudes et créerait un climat de confiance à un moment où le pays en a tant besoin.

DU CLOS A L'OUVERT

Propos sur la civilisation et les cultures nationales

Voir « Démocratie » N° 5, 6 et 7.

— V —

N'ENCHAINONS PAS PROMETHEE !

A Joseph Caillaux, nous répondons : non. Ne pas enchaîner Prométhée, mais tout simplement nous protéger contre les abus des hommes qui réduisent de plus en plus la civilisation à une technique de production et font de la science la recherche éperdue des moyens de satisfaire la volonté de puissance. Ayons des institutions où la force n'opprimera plus le droit et qui rendront à la science son rôle d'instrument au service des hommes. Alors le progrès ne sera plus la puissance des minorités, mais la promotion de notre espèce tout entière, le perfectionnement de nos conduites, la réponse véritablement universelle à notre besoin de dépassement. Cela ne veut nullement dire qu'il faille arrêter la marche du progrès technique — marche nécessaire — mais seulement se rendre compte de l'urgence d'en compenser les effets par des réformes d'ordre moral et social à l'échelle mondiale. Les techniques nous en fournissent les conditions. Il faut donc garder les techniques à leur place de moyens ; de moyens primordiaux pour le bonheur des hommes.

Certes, le progrès technique détruit la famine : il est rare que dans un pays industrialisé quelqu'un meure de faim ; mais si la grande majorité des gens vivent mieux que leurs grands-parents, ils connaissent d'autres misères, comme le chômage, l'accroissement des besoins qui demeurent, pour le malheur de la grande majorité, insatisfaits. Or, pour parer aux crises, au chômage, les régimes capitalistes n'ont rien trouvé, hormis la concurrence à outrance qui a souvent abouti à la guerre. Là réside le tragique actuel.

Sans doute cela tient-il au fait que nos connaissances scientifiques, nos moyens techniques, nos modes de production et de répartition changent constamment alors que notre éthique demeure immuable ; de là une alternative apocalyptique : ou bien nous continuerons à vivre ce divorce entre la morale et le perfectionnement ininterrompu de l'industrie, alors la hausse de la faillite demeurera notre lot, ou bien l'éthique devra évoluer parallèlement à l'évolution des sciences et des techniques.

Ce second terme de l'alternative soulève un problème très grave : si quelque instabilité venait à s'introduire dans les principes moraux, nos devoirs et nos jugements sur le bien et le mal n'auraient plus de garantie sûre. Et pourtant, c'est dans la logique de l'histoire que la morale se mette au diapason d'un monde qui se meut et change sans arrêt, sinon l'humanité se démoraliserait complètement : une loi implacable veut que tout ce qui est numain progresse ou rétrograde. Le plus grave, ce n'est pas l'instabilité des principes moraux, mais leur pérennité, le fait d'établir dans le temporel, dans le changeant, des règles considérées comme éternelles. Puisque la morale régit la vie personnelle de l'homme et ses relations avec ses semblables, elle doit être ouverte au devenir, comme tout ce qui a rapport à l'humain et au social.

Grâce à cette apparente relativité, la morale s'insère dans l'histoire et permet le développement, en extension et en profondeur, du sens et des dimensions de l'humain. Là, nous semble-t-il, se fait la jonction entre les philosophies personnalisées et le réalisme : la loi de la réforme continue s'applique, bon gré mal gré, à la science certes, mais aussi à la religion, à la morale et à la philosophie.

Aussi, à côté des préceptes moraux « classiques » universels (aimer le prochain, contenir ses passions, faire le bien, etc.), des exigences propres à notre époque, imposent-elles d'autres préceptes : par exemple défendre la paix et la tolérance, combattre le racisme et le chauvinisme, garantir à tous le droit au travail et à la culture (1). Tant qu'en présence d'une science et d'une technique en prodigieuse extension, la morale se complaira dans l'immobilisme. L'humanisme tournera le dos à ce qu'on appelle communément « civilisation moderne », « occidentale » ou « industrielle ». Nous parlons de progrès, dit Mounier, « quand il y a progrès pour l'homme, accroissement chez l'homme d'être, de bonheur et de justice » (2). Un progrès qui transformera « le socialisme traditionnel » en un « socialisme neuf » (3).

La responsabilité de la faillite de notre civilisation incombe à la philosophie qui n'a pas assumé pleinement sa tâche de trait d'union dynamique

entre le pouvoir intellectuel en perpétuelle révolution, et le pouvoir moral totalement stationnaire, pour ne pas dire en perte de vitesse. Abdiquant sa mission de « sagesse » militante, elle ne sait plus établir l'équilibre nécessaire entre le domaine des principes moraux, de la générosité et de l'amour du prochain sans lesquels la vie perd ce qu'elle porte en elle d'humain, et le domaine « végétatif », matériel, qui permet aux sociétés d'exister. A force de concessions, de relâchement, la philosophie s'est dégradée. Ravagée au rang de courtisane des régimes politiques du jour, elle n'est plus une censure, un témoignage, un effort de conciliation, de réformes, de réflexion, d'analyses éclairantes des situations, mais une « discipline » conformiste, voire un miroir déformant. Bonne per-

par

Mohamed Aziz LAHBABI

sonne, elle s'efforce de ne choquer aucune susceptibilité, de ne courir aucun risque : volontairement ou non, elle justifie l'injustice, la tyrannie, en avançant des alibis idéologiques, ou simplement en fermant les yeux. Après coup, elle se permet, quelquefois, une modeste protestation — dans les formes admises, en bonne citoyenne bien élevée — comme si, selon l'image de l'Écriture, on pouvait faire tomber les dents du lion en caressant son échine. Or, le rôle du philosophe, du philosophe témoin, censeur, moraliste, réformateur, militant, n'est pas, comme dit François Bacon, d'écrire « dans le loisir des choses à lire dans le loisir, mais de fournir des armes à la vie active » (4). Cet engagement implique de la générosité et du courage. Le courage consiste, selon Jaurès, à chercher la vérité et à la dire. « C'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche, et de nos mains aux applaudissements imbeciles et aux huées fanatiques » (5).

Cet équilibre réaliste qui exclut les deux extrêmes, l'ascétisme pur et le culte aveugle du veau d'or, semble constituer une partie essentielle du message coranique. « La prière terminée, dispersez-vous et allez à vos occupations » (6). Toutefois, ne vous laissez pas absorber entièrement, asservir par l'argent et la morale de l'argent, comme Qârûn. « Qârûn (Coré) appartenait au peuple de Moïse. Mais il agissait iniquement envers ses concitoyens. Nous l'avions comblé de tant de trésors que leurs clés eussent été péniblement soulevées par une troupe d'hommes robustes. »

Son peuple lui disait : « Ne sois pas si arrogant. Dieu n'aime pas les arrogants. »

Emploie les biens que Dieu t'a accordés à gagner la demeure dernière, sans négliger pour cela ta part en ce monde.

Sois bienfaisant envers le prochain comme Dieu l'a été envers toi. Et garde-toi des excès sur la terre, car Dieu n'aime point ceux qui commettent des excès » (7).

Malheureusement, comme le peuple de Moïse, les nations d'aujourd'hui crient — sans écho — leur indignation et mettent — vainement — en garde leurs dirigeants qui, comme l'inique et arrogant Coré que nous peignent la Bible et le Coran, ne cessent d'immoler tout ce qu'il y a de noblement humain sur l'autel de la fatale, cruelle et odieuse Déesse contemporaine : La Finance.

Depuis l'avènement du machinisme moderne et parallèlement au progrès technique, l'Occident développe, d'une façon inquiétante, un individualisme exaspérant. Il convient de préciser que cet individualisme n'est pas spécial à la bourgeoisie, il se développe aussi chez les prolétaires. Les mots d'ordre des centrales ouvrières sont le plus souvent orientés vers des revendications matérielles, immédiates et ne concernant que le prolétariat national, d'un seul pays, voire qu'une fraction spéciale de cette classe. Il est frappant de constater combien les syndicats s'évertuent à se définir comme des organisations de salariés de la même profession. Corrélativement à l'individualisme, l'industrie

moderne établit un régime de concurrence aveugle, étend un système impérialiste, exploiteur et agressif. En dehors des guerres coloniales qu'il porte en lui, comme un objet son ombre, l'impérialisme manifeste au plus haut point que la civilisation des cités a fait faillite.

D'aucuns, pour justifier l'impérialisme soutiennent qu'il remplit une « mission civilisatrice ». Ils oublient que la civilisation des cités, dont l'impérialisme est une progéniture bâtarde, se fonde, en premier lieu, sur la défense de la liberté des peuples.

Autrefois, les cités n'étaient-elles pas, comme les définit Littré, des « territoires dont les habitants se gouvernaient par leurs propres lois » ? (8). D'ailleurs, l'impérialisme est une maladie apparue dès le début de la civilisation des cités (9) et il n'a fait que perfectionner ses méthodes et prendre une extension gigantesque avec le développement du capitalisme industriel. Nous ne voulons pas nous étendre trop sur l'impérialisme dont nous avons traité autre part (10), mais simplement le signaler comme l'un des aspects alarmants et contradictoires de la civilisation des cités.

Il n'est pas niable que celle-ci nous a procuré d'immenses avantages ; cependant, jusqu'à quel point l'orientation donnée au progrès sert-elle les véritables intérêts de l'humanité ? Trop souvent elle sert les seuls intérêts des minorités au détriment des majorités. Par exemple, si les syndicalistes du pays le plus riche du monde, l'Amérique du Nord, portent leurs regards vers un avenir souriant, ils n'oublient pas le présent, comme le rapporte M. Claude Julien, ce présent « avec les taudis du quartier porto-ricain de New-York, les maisons insalubres du South-Side de Chicago où affluent chaque mois deux à trois mille Noirs et le paradoxe d'une Amérique prospère dans un monde où vivent des centaines de millions d'affamés » (11). Restant figée dans son immobilisme desséchant, la morale a permis à l'individualisme et à la concurrence de devenir l'apanage spécifique de la civilisation actuelle. Les guerres, engendrées par cette situation, sont devenues si atrocement perfectionnées qu'aujourd'hui la moindre menace de conflit pèsera sur le destin de toute notre espèce ; tous les peuples vivent en alerte constante. Ainsi la « civilisation » aboutit à une morale en retrait par rapport au progrès intellectuel et technique et le décalage s'accroît continuellement. L'anéantissement de pays entiers peut s'accomplir en un clin d'œil ; les puissances d'argent font la loi ; les valeurs se subordonnent aux fluctuations du marché et aux exigences du machinisme ; les techniques de la tyrannie et du mensonge atteignant la perfection entraînent l'humanité vers l'abaissement de sa conscience et vers sa ruine.

(A suivre).

(1) Dans l'Islam, le prédicateur des mosquées-cathédrales doit, en principe, traiter des problèmes du jour, dans les sermons du vendredi et des deux fêtes annuelles, et choisir les thèmes en rapport avec l'actualité. C'est là la règle personnaliste de la réadaptation continue.

Cf. E. Mounier, *Tâches actuelles d'une pensée d'inspiration personnaliste*, Esprit, nov. 1948, et le rapport de Paul Ricœur au Congrès personnaliste de la même année (Esprit, n° 12).

Cf. aussi les prises de position de l'équipe Esprit sur diverses questions graves d'actualité (particulièrement les numéros spéciaux sur les prisons, le colonialisme, le racisme, la guerre, etc.).

(2) *Le Christianisme et l'idée du progrès* in *Rencontres internationales de Genève* de 1947, p. 198.

(3) Jean Lacoix, *Socialisme ?*, p. 21, Paris, Ed. du livre français.

(4) De Augustinus, I, VII, p. 715.

(5) Jean Jaurès, *Discours à la jeunesse*. Pages choisies. Paris, éd. Rieder, 1928.

(6) Le Coran, LXII, 10.

(7) Hid. XXVIII, 76.

(8) T. I., p. 630.

(9) Pour l'impérialisme des Grecs, cf. E. Mireau, *Les poèmes homériques et l'histoire grecque*, Paris, Albin Michel ; et *La vie quotidienne au temps d'Homère*, Paris, Hachette.

(10) *Liberté ou libération ?*, pp. 165 à 168 où nous avons étudié « le mystique » de l'impérialisme et ses ressorts.

(11) Journal « Le Monde », juillet 1956.

PROCHAIN ARTICLE

Tâches à assumer

LE DRAME DU MAROC DEVANT LA PESETA

Le 11 février 1957 furent signées à Madrid en présence de S.M. Mohammed V et de S.E. le général Franco les conventions judiciaires et diplomatiques liant les deux Etats du Maroc et de l'Espagne.

Il est regrettable que dans nos relations avec l'Espagne, pays ami et voisin, la diplomatie marocaine manquant d'imagination et d'esprit d'initiative suive la même méthode que celle qui a été pratiquée au cours des négociations avec la France.

Rappelons pour mémoire que la déclaration franco-marocaine du 2 mars 1956 n'a pas le même contenu que la déclaration hispano-marocaine d'avril de la même année. Mais ne demandons pas à notre diplomatie d'innover hardiment pour réaliser pleinement notre indépendance et notre unité, elle en est incapable.

Revenons aux négociations économiques Maroc-Espagne qui se déroulent actuellement à Rabat. Quel est leur objet ? Il s'agit d'unifier le Maroc économiquement, conséquence logique de son unification politique.

Juridiquement quelle était la situation avant le 2 mars 1956 et le 7 avril de la même année. L'acte général d'Algésiras, reprenant certaines dispositions des accords secrets franco-espagnols de 1904 et 1905 stipulait dans son article 37 que « la monnaie espagnole continuera à être admise à la circulation (au Maroc) avec force libératoire ». Dans ce même acte il était accordé le privilège pour la Banque d'Etat du Maroc d'émettre des billets que les caisses publiques de l'Etat Chérifien accepteraient et qui jouiraient du pouvoir libératoire (art. 38).

L'indépendance reconquise et l'unité retrouvée, la tâche première du Gouvernement marocain est d'abolir les frontières intérieures et particulièrement les frontières économiques. Le franc marocain, notre monnaie nationale, doit seul avoir cours libératoire dans tout l'Empire Chérifien.

Nos amis espagnols, animés du meilleur esprit, ont compris la position marocaine. Cependant le protocole annexe du 7 avril 1956 stipulait que « la situation actuelle de la peseta ne subira aucune modification jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord à ce sujet ». Des négociations s'imposaient dès le lendemain des accords de Madrid pour sortir de cette situation de fait qui est caractérisée par :

- 1) le privilège d'émission reconnu à la Banque d'Etat qui n'a jamais pu être exercé par elle en Zone Nord.
- 2) la peseta espagnole qui est la seule monnaie de l'ex Zone d'influence espagnole.

Quel est le montant des pesetas en circulation dans la Zone Nord ? En avril 1956 les milieux officiels espagnols estimaient à un milliard de pesetas la quantité en circulation et en dépôts et créances. Puis la spéculation aidant en juin 1956 ce chiffre, d'après les mêmes milieux est monté à 1 milliard de pesetas en billets et 2 milliards en dépôts bancaires et créances.

On gonfle de plus en plus les chiffres et dernièrement le journal « Espana » parlait de 4 milliards de pesetas.

Pourquoi cette ascension vertigineuse ? Deux raisons : d'abord pour faire pression sur le Gouvernement marocain au moment des négociations et ensuite parce que la peseta n'étant pas cotée officiellement sur le marché international du change, les particuliers possesseurs de monnaie

espagnole sont partis à la chasse d'une monnaie forte telle que le franc.

Quelle solution donnera-t-on à ce grave problème dans le cadre de l'amitié traditionnelle des peuples espagnol et marocain ?

Posons les principes sur lesquels la diplomatie marocaine doit être intransigeante.

1) La peseta ne peut plus avoir force libératoire dans la Zone Nord.

2) La liberté de transfert existant jusqu'à présent entre la Zone Nord et l'Espagne doit être supprimée.

Le Maroc résorbera la quantité de pesetas existant dans la Zone Nord. Mais nous ne devons tenir compte que de la quantité qui était en circulation au mois d'avril 1956. Le Maroc se refuse à payer les frais d'une spéculation malhonnête entreprise depuis cette époque aux dépens du franc marocain.

A quel taux le Gouvernement marocain acceptera-t-il la pe-

seta puisqu'elle n'est pas officiellement cotée ? On peut pencher pour un taux théorique basé sur la comparaison des pouvoirs d'achat de la peseta et du franc, mais les conditions économiques et sociales sont actuellement différentes dans les deux zones. La solution la plus pratique et qui est relativement juste serait de s'aligner sur les cours de Tanger.

L'accord conclu quant au taux du change, que ferait le Gouvernement marocain de cette quantité énorme de pesetas et où trouverait-il les francs nécessaires à cette opération ? La Banque d'Etat du Maroc acceptera-t-elle de financer une telle opération que l'état actuel des finances de l'Etat ne permet guère. La résorption elle, sera aisée, si nous intensifions nos échanges commerciaux avec l'Espagne.

Quand donc le drame de la peseta prendra-t-il fin pour que notre unité économique se réalise ?

« DEMOCRATIE ».

ALGERIE: Il n'est pas

Pendant plus de deux semaines, les Nations Unies ont discuté du Problème Algérien. A l'unanimité elles ont voté une motion claire qui s'adresse à la France. M. Pineau aura beau dire que l'O.N.U. ne s'est pas déclarée compétente, il ne pourra empêcher cette vérité : en parlant de « coopération », de « solution », l'O.N.U. a clairement demandé à la France — puisque c'est elle qui mène la guerre au peuple algérien — de mettre un terme « par des moyens appropriés » à cet état de chose. C'est d'elle que dépend la solution « démocratique, juste et pacifique » que l'O.N.U. et tous les hommes de bonne volonté ont appelée de leurs vœux.

On n'a pas été sans remarquer la « rectification de vote » du représentant de la Grande Bretagne, « rectification » qui a prouvé que la France de Pineau craignait que la motion de synthèse n'apparaisse comme une victoire des Afro-Asiatiques.

Si la Grande Bretagne s'était, comme avant la rectification, abstenue réellement cela aurait donné à la motion finale le caractère d'une vote non accepté par les « amis » de la France.

Celle-ci a donc manœuvré en essayant de semer la confusion. Si nous écar-

tions les pays impériaux, toujours, nous intéresser — l'Assemblée Générale Algérie.

Certes aucun démeure pas moins un répit pour la F

La France a elle-même problème algérien, temos. Continuer « ne sert à rien d'au En Algérie, comme et en Tunisie, « le reprendre l'express

La politique de déjà essuyé un retation, aucune cor ne viendront à bou peuple algérien. I répressif, de la ç par le F.L.N. prou rien de se libérer

Personne, ni au (hormis les politici au sérieux l'hypoc le feu » et les « pour être applicab son pour laquelle peut demander c les armes, alors c national, le princ l'Algérie.

On a vu que le lence, que leur n F.L.N. recrute de décidait enfin à i représentants vala guerre injuste im; laquelle la France pourrait cesser et statut de l'Algérie tions avec la Fran européenne.

Les mensonges ront tromper pers tend dans un disc dans la paix fran modernes, la libe l'Algérie et une musulmane ».

On sait comme de Massu comprend curieuse fraternité cants à ouvrir « en « fraternisant soin par l'emploi pitoyable de paisi

J'interroge: A quand la Constitution?

Où nous mène-t-on ? Nous tenons à savoir où le gouvernement actuel entend nous mener. Nous sommes en droit d'interroger et il est de son devoir de nous répondre. Le peuple marocain mérite des éclaircissements à ce sujet. Car enfin, c'est de la vie de nos enfants et de la nôtre qu'il s'agit. Le présent et l'avenir d'un pays conscient de ses droits, ne peuvent se jouer dans la coulisse, dans le seul intérêt d'un parti. Un gouvernement digne de ce nom se doit d'agir dans la lumière et de servir la nation entière. Le Maroc étant la patrie de tous les Marocains, on ne peut en aucun cas laisser la conduite de ce pays devenir l'apanage d'un seul groupe dont l'éthique politique ne répond pas aux vœux de tous les citoyens.

Fils d'une même patrie, nourris de la même culture, fiers des mêmes traditions, nous avons tous bu ensemble la même amertume, enduré les mêmes vexations, subi les mêmes humiliations, vécu les mêmes souffrances...

La lutte nous a forgé une âme commune, une volonté similaire. De notre fraternité consanguine, elle a fait une fraternité d'idéal, une fraternité de patience, une fraternité de courage et d'endurance.

Et ce sont nos sacrifices communs qui ont ébranlé, pour l'abattre ensuite, la forteresse de l'oppression.

Certes, le retour de notre Souverain sur le sol de ses ancêtres, l'indépendance de ce même sol, ont cicatrisé quelque peu nos blessures, séché nos larmes, remis un rayon de lumière dans nos regards longtemps ternis par l'obscurité des geôles.

Nous nous sommes réjouis, et nous avons, avec notre sincérité enthousiaste, cru que tous les hommes du Maroc étaient sincèrement frères, dans la joie revenue.

Las ! Nous nous sommes bientôt aperçus que les ambitions, les intrigues, les calculs personnels ont vite fait d'apparaître, de grandir. C'est à croire que le bonheur démasque, désun, falsifie la vérité, autorise le mal et le mensonge.

Où bien faut-il croire que nos compagnons de tous jours mauvais nous ont à ce point caché leur ambition que c'est à tort que nous avons fini par penser que notre souffrance et notre joie étant semblables, notre collaboration était possible ?

Hypothèse gratuite, diriez-vous ? Que non...

Les faits sont là, hélas ! qui nous confirment dans notre douloureuse conviction. Chaque jour qui passe nous en apporte une preuve nouvelle.

Sommes-nous donc sortis du tunnel du colonialisme pour entrer dans celui du totalitarisme d'un parti ?

Avons-nous brisé nos chaînes anciennes pour nous voir à nouveau asservis ?

Avons-nous libéré le Maroc du joug de la féodalité pour le livrer aux mains des dictateurs ?

De toutes nos forces, nous clamons avec le peuple qui se veut libre et démocratiquement gouverné, NON ! Cent fois NON !

Loin d'ici, la force brutale qui veut asservir une nation libre, et fidèle à son idéal de liberté.

Arrière, la dictature ! Silence, les ambitions et les intrigues.

Le citoyen comme le paysan, l'ouvrier comme le fonctionnaire, le riche comme le pauvre, l'illettré comme l'intellectuel... tous ceux qui ont souffert — et tout le monde a souffert — veulent que s'élabore au plus tôt au Maroc, une charte démocratique, une constitution qui garantisse à chacun ses droits et devoirs sacrés de citoyen libre. L'égalité doit être la règle entre tous les Marocains. Car au nom de quels principes les pouvoirs sont-ils entre les mains d'un seul groupe ? La marche des affaires de l'Etat doit dépendre de la volonté du peuple qui ne peut s'exprimer que grâce aux élections, et, les élections faites, les décisions doivent être prises suivant la volonté de la majorité.

L'INDEPENDANCE, notre INDEPENDANCE ne sera complète que lorsque la loi sera la même pour tous et que chaque enfant du Maroc se sentira parfaitement en sécurité grâce aux lois qui le protègent, quelle que soit son obédience politique, quelle que soit sa foi religieuse, et quelle que soit la couleur de sa peau.

Quant à nous, nous continuerons de lutter de toutes nos forces jusqu'à ce que le Maroc obtienne la constitution démocratique qu'il mérite et à laquelle tous ses sacrifices lui donnent droit.

Abou'l AMAL.

LES BO DIP

L'ami de Ber Montel s'est v algérien du d ed-Dine.

Furieux, le s'est exclamé à

« Je vais te « C'est le c nous révèle c débats à l'O.I rien.

Que ces Messie traités honnis pa qui, faisant parti à l'O.N.U., a eu l exposé » de Pim ration du 9 janv rier le bonheur e fants d'Algérie »

Voilà les hom ment Mollet com combien il perd son pays un ten Demain, comme

... dont le vote est, et qui peut ne pas des deux tiers de voté pour la paix en

... fixé. Mais il n'en de le vote intervenu signifie

... intérêt à résoudre le dont qu'il en est encore nable la « satisfaction » d'un envenimer les choses. de deux ans au Maroc de l'est du sang », pour de M. Gilbert Grandval.

... et de Lacoste a sa échec. Aucune arrestation, aucune exécution la résistance héroïque du usés, malgré l'appareil le huit jours ordonnée planté du peuple algé- opresseurs colonialistes.

... Unies, ni en France le mauvais foi) n'a pris position de « cessation »... Le cessez-le-feu, tenir compte de la rai- Algériens luttent : on ne combattants de déposer pas reconnu le fait de l'indépendance de

... redoublent de vio- roit. Parallèlement le es troupes. Si l'on se sérieusement avec les du peuple d'Algérie, la ce peuple et pour allité 500.000 hommes, pourrait alors parler du la nature de ses rela- cas de la population

... Lacoste ne pour- le ministre-résident pré- Nous allons pour- construire sur des bases chaque habitant de ne fraternité franco-

... hommes de Lacoste et dite « liberté », cette obligeant les commer- ment leurs boutiques, ces musulmans, au be- mes et le ratissage im- giles.

5. MANIERES ANTIQUES

... l' « ultra » Pierre pendant le discours égyptien Féréd Zine-

... le délégué français de Zine-ed-Dine : « gueule ».

... Paris-Match » qui piquant (?) des le problème algé-

... misent donc avec les ple, tel Aït Chekkal de-délégation française ne parler du « brillant » considérer la déclai- permettant d' « assu- rité de tous les en-

... lesquels le gouverne- en sortir. C'est dire ps et fait perdre à eux. chine, il sera trop tard.

DEFENSE DE LA PAIX ET DU SOCIALISME

Nikita Krouchtchev vient de contredire, une fois de plus, son fameux rapport « secret ». Il n'est plus question de déstalinisation, mais de fidélité à Staline. Cela ne donne que plus d'éclat à l'article-fléuve par lequel Jean-Paul Sartre commence le numéro spécial de sa remarquable revue « Les Temps Modernes », paru en janvier et qui traite de la Hongrie.

Anti-communiste dans « Les Mains Sales », Jean-Paul Sartre, sans le renier, s'est rapproché des communistes dans au moins trois de ses œuvres : « Les Communistes et la Paix » où il affirme que le Parti Communiste est le seul dirigeant sérieux de la classe ouvrière, « Henri Martin » où il défend l'honneur de ce militant communiste et la pièce « Nekrassov » où il ridiculise les malades d'anti-communisme. En outre il a soutenu le « Mouvement de la Paix » et s'est joint au Parti Communiste dans l'action.

Aujourd'hui, et à la lumière de la tragédie hongroise, Sartre s'éloigne des Communistes et, avec la même ardeur qu'il a mise à les défendre, les critique. Dans son article « Le fantôme de Staline » il s'attache à détruire la thèse des communistes sur la « contre-révolution » hongroise et s'emploie à relever le drame de la gauche française face aux socialistes de Mollet qui ont soutenu le coup de Suez — qu'il désavoue — et du P.C. qui n'a pas condamné celui de Budapest.

« La triste vérité, dit-il c'est que la gauche française ne peut se définir aujourd'hui que par un double refus », refus du coup de Suez, refus du coup de Budapest.

L'écrivain flétrit les anti-communistes « par goût, par jeu, par métier » qui arrivent à s'expliquer abondamment sur la Hongrie et approuvent, néanmoins, l'agression contre l'Egypte. Il flétrit, du même coup, « ces moralistes (qui) n'ont pas défendu la France contre Hitler ».

Pour Sartre « dans le pire des cas, la prise de position MORALE dissimule une opération de politicien ; dans le meilleur elle ne mord pas sur les faits et le moraliste tombe hors du coup ». Il s'agit donc pour apprécier ce qui ce passe aujourd'hui, d'être dans le coup. Même Lénine est à repenser, puisqu'il est question d'une situation qu'il n'a pu prévoir.... « C'est le Socialisme lui-même qui peut et doit apprécier l'action du socialiste Guy Mollet, celle de la Russie Socialiste ».

Et, implacablement, au nom de ce Socialisme vivant, conscient et qui sait refuser, Jean-Paul Sartre porte ce jugement sur le comportement de Guy Mollet : « M. Mollet s'est rué dans la trahison, il y barbote à son aise, je ne connais personne dans l'histoire qui ait trahi tant de gens à la fois. Il a trahi ses alliés, ses électeurs auxquels il avait promis la paix, et puis, générale-

... tique le problème de l'intervention soviétique en Hongrie. Il concède « un instant » que l'intervention n'était pas évitable. « C'est donc, dit-il, que le gouvernement régulier reconnaissait son impuissance : après douze ans de pouvoir absolu, il avait perdu le contrôle des masses ». Cette politique « abstraite et fautive » a donc rendu inévitable l'intervention soviétique.

Mais « tout bien pesé, dit-il plus loin, il faudrait conseiller aux communistes français de ne pas crier trop haut que l'intervention soviétique ne pouvait pas s'éviter. Car cet argument pieux porte la condamnation la plus radicale de tout ce qui a été fait en Hongrie jusqu'à ce jour ».

Sartre ne pardonne pas au régime hongrois les tortures les « aveux », les faux procès, ces violences qui ont abouti à ce que tout le peuple se mette « du côté du fascisme pour liquider le régime ». Image seulement, puisqu'alors « les bases du socialisme n'ont jamais existé ». Les crimes commis l'ont été « pour rien », « l'échec des stalinien montre sous leur vrai jour cette misère et cette terreur qui n'avaient d'autre avenir que la catastrophe finale ».

Cette catastrophe a été diversement commentée. Les communistes défendent la thèse de Moscou ; mater la « contre-révolution ». Dans « l'Humanité » Stil ose parler du « sourire de Budapest ». Sartre s'indigne : « Quand M. Stil écrit courageusement que Budapest a retrouvé le sourire et quand M. Nehru, citant le rapport de son ambassadeur, déclare que l'aspect de cette ville est « déchirant » qui fait à notre avis la meilleure propagande anti-communiste ? M. Nehru ou le rédacteur en chef de « l'Humanité ». Est-ce que vous ne seriez pas, vous aussi, un peu, un tout petit peu contre-révolutionnaires ? Lutte de classe : ces trois mots qui désignent une réalité mouvante et complexe, toujours présente, souvent difficile à déchiffrer, vous la pliez de force à signifier « la main de l'Oncle Sam » et vous vous ravaliez du coup au niveau d'une droite imbécile qui cherche dans toutes les grèves « la main de Moscou ». Ceux qui ne discernent pas tout de suite les

La presse réactionnaire remise à sa place, l'auteur aborde avec son habituel esprit cri-



Jean-Paul SARTRE

parachutiste américains au milieu de cette foule misérable et indignée, vous les traitez de petits bourgeois qui ont mis leur plume au service de la classe ouvrière et qui sont devenus communistes sans cesser de vivre en petits bourgeois ? Mais non : c'est mal les connaître. Ces intellectuels ont ce qui nous manque : le réflexe de classe. Il ne peut s'agir évidemment de d'un réflexe conditionné, puisqu'ils sont bien rarement issus du prolétariat et puisqu'on s'arrange pour qu'ils ne le voient jamais. Mais chaque fois qu'ils apprennent qu'on a pendu un communiste innocent comme Rajk ou qu'on a tiré comme à Berlin-Est, comme à Poznan, comme à Budapest, sur une foule ouvrière, ces informations déterminent chez eux une abondante sécrétion des glandes salivaires accompagnée du cri répété de « Lutte des classes ! Unité ! ».

Il y a marxisme et mythologie. Pour l'écrivain le P.C. français choisit des interprétations qui relèveraient plus de la seconde que du premier. La méthode marxiste elle, déchiffre l'expérience : elle ne saurait la supprimer. « Marx se serait moqué de ces ânes pompeux qui prennent la lutte des classes pour une idée platonicienne ou qui la font intervenir comme un Deus ex machina ».

A partir de cette erreur, les communistes en arrivent à commettre des fautes. En Hongrie, une armée russe est intervenue. Des ouvriers sont tombés sous des balles russes « cette foie criminelle n'était qu'un sursaut du stalinisme agonisant ». Les insurgés n'ont voulu voir dans le P.C. « que l'instrument féroce de l'oppression soviétique ».

Sartre ne se résume pas. Notons qu'en des dizaines de pages il apporte, documents en main, la preuve du caractère populaire, révolutionnaire de l'insurrection hongroise. Et de tirer des conclusions dont celle-ci, accusatrice : « A qui fera-t-on croire que les Soviétiques ont voulu, en Hongrie, défendre le socialisme hongrois ? S'ils ont pensé le faire, quelle naïveté et quel échec ! Qu'ont-ils gagné ? Rien.

(Lire la suite en page 12)

Nos lecteurs nous écrivent

Réponse à Driss Chraïbi

Monsieur,

Vous pouvez être rassuré. Votre émouvante lettre a touché les cœurs sensibles et le « Passé simple » est devenu un best-seller au Maroc. Ecoutez la conscience tranquille la parole de Dieu sur les ondes, après ce brillant exposé des moindres détours de votre cœur et de votre esprit...

Pourquoi les nôtres cependant demeurent-ils insatisfaits ? Votre cas, si intéressant, n'est-ce pas, n'est-il pas celui de la grande majorité des jeunes marocains ?

Et bien non. Nous vous refusons tout lien de parenté avec ceux qui, oubliés d'eux-mêmes, ont lutté et sont morts pour leur pays.

Si vous admiriez tant l'Occident, vous auriez pu, il me semble, y trouver à chaque pas de son histoire, le même effort révolutionnaire et libérateur de ses peuples. Mais c'est sans doute la seule leçon qui ne vous intéressait pas...

L'art pour l'art est un luxe pour pays heureux. Il est des circonstances où un écrivain ne peut pas ne pas être engagé. S'il n'est pour, il est contre : vous avez trop longtemps accepté d'être contre. Il aurait mieux valu ne pas nous le rappeler.

Si vos actes traduisent un tel élan généreux, laissez-les donc plaider votre cause à votre place. Cet étalage imprimé nous écoeure.

LYSISTRATA.

Notre enfance et l'enseignement

L'enfance marocaine représente l'avenir de notre cher pays et son espoir vivant, et cette enfance est menacée car on dirait qu'on fait tout pour la perdre.

A peine la rentrée des classes s'annonçait-elle, que l'ordre de recruter des élèves fut donné à tous les Directeurs d'écoles.

Nous pouvons être fiers du résultat : le nombre des élèves de l'école primaire est le double de celui de l'année précédente...

Mais, a-t-on pensé à la situation de ces écoliers ?

Probablement pas, car il est bien certain que ces enfants souffrent physiquement autant que moralement.

Des écoles furent créées dans la région de Mogador : garages, maisons, mosquées, petites chambres étroites, tout était bon pour faire la classe. Chaque douar était fier d'avoir son école personnelle et se réjouissait d'y envoyer ses enfants...

Pourtant, ces gens du bled qui représentent le vrai Maroc, auraient été heureux d'avoir une école accueillante et joyeuse, un « foyer de l'âme » où leurs enfants puissent travailler avec enthousiasme dans une atmosphère de beauté, d'art et de joie car « on ne travaille bien que dans la joie ». Hélas ! notre situation économique ne nous le permet pas, et on doit instruire nos enfants dans n'importe quelles conditions...

Malheureusement, le manque d'air, les effectifs trop nombreux des classes, le manque de propreté, d'eau, de soins et d'hygiène ont contri-

bué à amener une série de maladies pour ne pas dire d'épidémies...

Quinze écoliers sont morts après trois mois de scolarisation à l'école musulmane (un taudis noir) d'Ataglou (petit bled à 40 kms de Mogador) et, il n'y a pas une seule classe dans la région où plus de la moitié des élèves n'est atteinte par la rougeole, le trachome ou la tuberculose...

Notre enfance n'est-elle pas déjà suffisamment menacée sans cela ?

Mais le désir de s'instruire est si grand chez les jeunes que nos enfants sacrifient tout et viennent quand même à l'école afin de se préparer à la vie, d'être les hommes de demain, ceux du Maroc nouveau...

Malheureusement (encore une fois), il n'y a pas d'instituteurs, pour leur faire la classe, ou s'il y en a, ce sont pour la plupart des nica-fables.

Enseigner, cela comporte un ensemble d'activités dont la principale est la transmission du savoir du maître aux élèves.

Imaginez un peu la qualité du savoir dont profiteront des écoliers qui ont pour maître un homme qui sait à peine lire et écrire en arabe et qui ne sait même pas faire la moindre petite opération de calcul ; quand à sa culture pédagogique et psychologique, il est inutile d'en parler !...

Tant d'élèves ont quitté l'école primaire, tant de fkihs ont abandonné leurs écoles coraniques, tant de marchands ont fermé leurs échoppes et tant de mokhaznis et de chaouchs ont démissionné pour enseigner !...

Les portes sont ouvertes à tout le monde...

En revenant de sa tournée d'inspection, le Directeur du Secteur Scolaire me disait qu'il y a un désordre inimaginable dans les écoles : des maîtres tont du thé en pleine classe, des assiettes et des fourchettes sont sur les bureaux, entre les livres...

Devant cet état de choses, le Ministère de l'Education Nationale se demande encore pourquoi il reçoit une succession de démissions de son vieux personnel, celui qui était qualifié.

La raison en est pourtant bien simple : l'instituteur qui est l'un des citoyens les plus honorés dans les autres pays, n'a plus aucune dignité au Maroc, il est pareil au mokhazni, au chaouch, au marchand qui vient de fermer son échoppe, il n'y a plus aucun respect des compétences et des valeurs.

Pourtant, combien de voix se sont élevées contre cette situation intenable dans les colonnes d'« Ar Raï Al Amm » et combien d'autres voix s'élèveront encore dans celles de « Démocratie »...

Les responsables finiront-ils un jour par les écouter ?

Notre jeunesse, qui a souffert durant les années de servitude et de misère, au lieu de jouir de l'indépendance, continue toujours à souffrir : elle est sous-alimentée et elle manque de soins médicaux, d'instruction, de vêtements, de chaussures, de savon...

Elle souffre dans sa chair et dans son âme...

C'est pour le gouvernement de Sa Majesté, pour les partis politiques et pour tout Marocain digne de ce nom, un devoir impérieux, sacré, d'agir et de lutter pour la sauvegarde de la santé et de l'avenir de notre enfance, sans laquelle le Maroc de demain ne peut rien être.

Mohamed BAROUDI.

Mogador

Le Maroc de... l'indépendance

Certes, critiquer le gouvernement marocain alors que notre cher pays vit des moments difficiles est une chose grave, mais se taire quand tout va mal serait plus grave encore, et il nous faut, par conséquent, éclairer d'une lumière implacable les faits que l'on cache et veut cacher aux yeux de tous les Marocains.

Le Maroc subit actuellement une crise générale qui rend la vie difficile à tous, nul ne le conteste, mais ce que l'on oublie de dire, c'est que l'aggravation de la situation est due, en grosse partie, à la manière dont est administré notre pays et à la façon dont sont recrutés ceux qui ont pour charge de nous administrer.

Nos administrateurs sont, pour la plupart, des personnes ayant un niveau d'instruction tellement insuffisant qu'ils ne peuvent pratiquement pas s'acquitter de leurs fonctions.

Parmi les nouveaux fonctionnaires, il est impossible de citer tous les caïds, super-caïds dont l'ignorance est aussi grande que l'incapacité, car ils seraient trop nombreux...

On a multiplié le nombre de fonctionnaires, mais on a oublié de délimiter leur rayon d'action et leurs fonctions exactes. Le résultat obtenu est désastreux.

Malgré ces erreurs, la machine administrative pourrait peut-être faire œuvre utile si les nouveaux fonctionnaires possédaient au moins un minimum de connaissances indispensables.

Il tombe sous le sens du moins averti que pour être « juge-délégué » par exemple, il faut au moins connaître le droit ? Que peuvent faire ceux des juges qui n'ont pas le moindre bagage juridique ?... Rien.

N'est-il pas possible de remédier à cet état de choses en ne permettant l'accès à la fonction publique que par concours ? Certes, mais alors ce serait la fin du favoritisme, pour ne pas dire du népotisme ce népotisme qui tient

tellement au cœur de nos gouvernants, qui nous cachent soigneusement les causes profondes de la crise actuelle et qui n'essayent nullement de chercher les remèdes valables, parce qu'ils ne veulent pas...

Que font-ils, pour avoir l'air de travailler utilement ? Ils se contentent de supprimer des indemnités touchées par des petits fonctionnaires, car, en fin de compte, les mesures prises (dans un but d'économie) ne touchent que les fonctionnaires les moins payés, ce qui n'arrange rien, bien au contraire, surtout lorsque les dits fonctionnaires attendent le règlement de leur salaire depuis quelques mois ou quatre mois, comme c'est le cas, par exemple dans le corps enseignant.

Il semble donc que l'on n'ait pas de quoi payer ceux qui instruisent la jeunesse marocaine ? Notre Ministre de l'Instruction Publique a pourtant bien suffisamment d'argent pour s'offrir des voyages coûteux ?

S'il faut faire des économies, ne pourrait-on pas supprimer ces voyages ?... Ne pourrait-on pas aussi infliger des amendes aux innombrables fonctionnaires qui viennent aux heures qui leur conviennent, qui négligent leur travail et qui ne voient dans la fonction publique qu'un moyen de percevoir des mensualités confortables ?

Ces privilégiés ne devraient-ils pas comprendre qu'au lendemain de l'accession du Maroc à l'indépendance, chacun, du haut en bas de l'échelle, doit faire l'impossible pour que la crise soit combattue et que chacun aussi doit travailler avec tout son cœur, avec toute son âme pour la grandeur et la prospérité du Maroc ? Attendent-ils pour le comprendre que la juste colère du peuple les chasse de leurs sinécures ?

Lahcen TADLAOUI.

Pour la publicité et les abonnements dans « DEMOCRATIE »

adressez-vous à

L'AGENCE ICHHAR

42, Avenue des Forces Armées
Royal - Tél. 410-36 Casablanca

L'ISLAM A LIBÉRÉ LA FEMME



Abdallah DAUDI.

PAR LE JURISCONSULTE ABDALLAH DAUDI
PROFESSEUR DU CYCLE SUPERIEUR DE L'UNIVERSITE KARAOUYINE
(TEXTE TRADUIT DE L'ARABE)

jouissance de ses droits pleins et entiers à l'égal de l'homme, et il l'a sauvée de la tyrannie masculine.

Jetons un regard sur l'histoire des religions, Souad, et celle des textes régissant la vie de la femme à différentes époques. Nous découvrirons rapidement que l'Islam a élevé le rang de la femme à un degré auquel ne pouvaient prétendre les femmes confessant les autres religions.

C'est l'Islam qui a appris à la civilisation du XXe siècle à considérer la femme comme une citoyenne devant jouir de tous les droits de la citoyenneté, et la lecture de l'histoire doit convaincre la femme de notre époque de la reconnaissance qu'elle doit à l'Islam.

Les Grecs jetaient leurs femmes sur les marchés d'esclaves et les considéraient comme des créatures sataniques. Les seules activités qui leur étaient permises étaient l'éducation de leurs enfants et l'entretien du foyer.

Les Indiens leur préféraient la peste et le feu...

Henry VIII interdisait à la femme de lire la Bible, et la loi anglaise, jusqu'en 1850, refusait à la femme le droit de citoyenneté, elle ne lui octroyait aucun droit individuel, même pas celui de posséder en propre ses effets personnels.

Les Arabes, avant l'Islam, entraient leurs filles vivantes et faisaient commerce de leur vertu.

Il serait bon aussi que Souad sache à quelle époque la femme européenne a acquis les libertés démocratiques actuelles.

En France, avant la Révolution, la loi de primogéniture la privait du droit d'héritage, et la femme anglaise souffrait des mêmes discriminations encore en 1924... Les lois françaises ne défendaient-elles pas aux femmes, jusqu'en 1936, de signer des chèques, d'ouvrir des comptes bancaires ou de recueillir son

héritage sans une autorisation maritale ?

Jusqu'à ces derniers temps, ne formait-elle pas une seule et même personne, avec son mari, en Angleterre, n'ayant aucun droit de propriété ou d'engagement ?

L'Islam, lui, a transformé radicalement les conditions d'existence de la femme. C'est l'Islam qui a élaboré la constitution des droits féminins, toute autre doctrine n'a fait que suivre la voie tracée par notre religion qui, dès le VIIe siècle de l'ère chrétienne, a octroyé à la femme le droit d'accomplir tous les actes civils et lui a donné pleine liberté.

Les seuls actes qui lui furent interdits le furent en même temps à l'homme, pour incapacité, par exemple.

Grâce à l'Islam, elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'homme.

Je pense que ce que j'ai dit est suffisant pour que chacun puisse se convaincre de la sagesse de la législation islamique et de sa justice.

Nos femmes, ou tout au moins l'une d'entre elles, ont-elles donc le droit d'accuser l'Islam d'injustice et de discrimination parce qu'il autorise la polygamie et octroie à la femme la moitié seulement de la part de l'homme dans l'héritage ?

En autorisant la polygamie, l'Islam visait à juguler l'anarchie des désirs et à canaliser la tyrannie des penchants bestiaux.

Il a seulement autorisé, il n'a pas imposé la polygamie.

En agissant ainsi, il cherchait aussi à protéger la femme contre de véritables dangers. Ne vaut-il pas mieux en effet la marier à un polygame que de la réduire à la prostitution ?

L'expérience des pays qui ont aboli la polygamie a été un échec, car cette abolition ne peut empêcher l'existence de relations extra-conjugales, et les femmes qui les pratiquent sont à la mer-

ci de leurs amants qui peuvent les chasser à tout moment, de plus, les enfants, s'il en est, se trouvent privés de tous les avantages de la famille légitime.

En autorisant la polygamie, l'Islam n'a d'ailleurs pas oublié de protéger la femme contre l'injustice de son mari qui doit s'imposer des restrictions lorsqu'il choisit ce mode de vie.

De plus, ce droit accordé à l'homme n'a pas l'aspect d'une liberté sans limites. Il ne doit en jouir qu'autant qu'il est obligé de le faire, et qu'autant qu'il a la possibilité matérielle de le faire sans discrimination entre ses épouses.

Souad proteste contre la polygamie et désapprouve les lois islamiques qui régissent l'héritage. Qu'elle me permette de lui rappeler que l'Islam donne leur part d'héritage à la femme, à la fille, à la mère, à la sœur et à la grand-mère.

Mais pourquoi l'Islam n'a-t-il donné que la moitié de la part de l'homme à la femme ? Tout simplement parce que cette législation tient compte du fait que l'homme a des charges et des responsabilités.

Il doit travailler et le revenu de son travail profitera à tous les membres de sa famille dont la loi lui impose la charge.

Même riche, la femme, elle, est déchargée de cette responsabilité. Elle ne participe pas aux frais du foyer.

Cette différence devant l'héritage n'est-elle donc pas une juste compensation accordée à l'homme ?

De plus, la part qui revient à la femme ne devant pas sortir de la famille, il est tout à fait naturel qu'elle soit plus faible.

Faites confiance à l'Islam, Souad, et que vos sœur lui fassent aussi confiance, car vous trouverez en lui à la fois le bonheur, la prospérité, la dignité et la justice.

J'ai lu, dans le numéro 5 de « Démocratie », un article de Souad intitulé : « Nous voulons l'égalité avec l'homme ».

Je reconnais à Souad le droit de vouloir placer la femme marocaine, qui a lutté pour son pays, au rang qui lui convient, pour qu'elle ne dépende plus de la générosité masculine.

La femme a le droit de réclamer pour elle ses droits naturels et légitimes, et de rejeter le paternalisme dont l'homme semble vouloir l'accabler, cependant il est vraiment étonnant que Souad réclame l'abolition de la polygamie et l'égalité avec l'homme sans l'héritage.

Voudra-t-elle guider les pas de celles qui la suivent vers le gouffre où se sont engouffrées les « vagabondes » des grandes cités occidentales ?...

L'Islam, chère sœur, est la religion de notre peuple. Ses principes, pendant de longs siècles, ont fait le bonheur de centaines de millions d'hommes. La polygamie n'est pas un droit absolu, c'est une tolérance qui permet d'éviter à la femme la prostitution et la misère. En outre, l'Islam a légalisé pour elle sa part d'héritage en toute justice, afin qu'elle puisse vivre dans le bonheur et la dignité.

Je crois indispensable de rappeler à Souad que l'avènement de l'Islam a trouvé la femme plongée dans les ténèbres de l'ignorance. Il a donc inauguré pour elle, depuis quatorze siècles, les libertés démocratiques et la

M. Wazzani visite l'Institution

« Princesse Lalla Aïcha »

Mardi 19 courant le Secrétaire général du P.D.I. M. Mohammed Hassan Wazzani visitait les différentes œuvres de bienfaisance du Parti à Casablanca. On le voit sur la photographie en compagnie de Mme Aziza Bel Khayat présidente de l'Association de la Femme Marocaine qui lui présente les élèves de l'« Institution Princesse Lalla Aïcha ».

Cette école est une des créations de l'Association de la Femme Marocaine. Elle y instruit gratuitement les enfants nécessiteux. Grâce au dévouement, à la patience et au courage des dames animatrices de cette Association et à la ténacité et à l'intelligence de la présidente Madame Bel Khayat de nombreux garçons et filles sont sauvés de l'ignorance et de la misère. Nous souhaitons que l'œuvre de l'Association des Femmes Marocaines soit prise en exemple et que la femme marocaine participe activement à répandre l'instruction et à combattre la pauvreté.



M. Ahmed Sefrioui
nous dit :

« Le "Passé Simple" ce n'est ni le Maroc ni les Marocains c'est Driss Chraïbi »

Interview recueillie
par Y. MALKA

Rabat, (d.n.c.p.). — Le message pathétique que Driss Chraïbi a envoyé à « Démocratie » (1) en guise de réponse à l'article intitulé : « D. Chraïbi, assassin de l'espérance » n'a pas manqué d'attirer l'attention de certains milieux littéraires. Nous avons même pu personnellement constater qu'à la « Bibliothèque générale » tous les livres de M. Chraïbi étaient « sortis ». Quelques jeunes étudiants marocains qui s'arrachaient un numéro de « Démocratie » et que nous avons pu interviewer nous ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas les livres de Chraïbi et qu'ils allaient sans plus tarder, combler cette lacune.

Nous avons, de notre côté, cru intéressant de savoir quel est l'accueil de l'opinion marocaine réservé en général à l'œuvre de Driss Chraïbi et en particulier au « Passé Simple ». Nous nous sommes rendus chez M. Ahmed Sefrioui, l'écrivain bien connu, qui a bien voulu, avec une amabilité à laquelle nous nous devons de rendre hommage, nous confier ces quelques réflexions :

— Avant la parution du « Passé Simple » nous dit M. Sefrioui, Driss Chraïbi, alors en France, m'avait écrit quelques lettres dans lesquelles il me confiait que malgré son exil, il restait un Marocain, un homme fier de sa patrie et de sa religion.

A la sortie du « Passé Simple » je reprochai à Chraïbi de s'être trop écarté de la vérité. Je me demandais alors sincèrement si Chraïbi avait connu le Maroc et les Marocains. Son livre laissait supposer le contraire. Le « Passé Simple » a été une tentative pour traduire les sentiments qui agitent les Marocains de sa génération. Mais Driss Chraïbi n'a pas pu observer la vie marocaine qui est assurément toute poésée. Et quoi que l'on ait pu dire, le « Passé Simple » n'est ni le Maroc ni les

Marocains, c'est Driss Chraïbi.

— Mais croyez-vous que le « Passé Simple » a servi comme on l'a prétendu, les thèses impérialistes ?

— Je crois, pour ma part, que cet ouvrage a été surtout exploité à l'insu de Chraïbi. On peut croire que l'auteur n'a rien prévu de tout cela. Cependant, je le répète, Chraïbi y avait donné une fausse image de la jeunesse marocaine et « la lecture de cette appréciation donnait en effet la nausée aux gens de chez nous ».

— On a qualifié M. Chraïbi de « vendu ». Croyez-vous que ce reproche soit justifié ?

— Aucunement. Dans certaines circonstances politiques, les gens traitent facilement leur voisin de « vendu ». Cela devient, en quelque sorte, le style parlementaire.

— M. Charles Penz, l'excellent critique littéraire de « La Vigie Marocaine » a qualifié le « Passé Simple » de « Vipère au poing » marocaine. Que pensez-vous de cette définition ?

— C'est en effet une influence de « Vipère au poing ». L'œuvre est perdue. En tout état de cause il s'agit pour chacun de nous d'être soi-même. Il est souvent assez dangereux de vouloir être les « autres ».

— Pourrait-on vous demander quelles ont été vos impressions à la lecture du message pathétique que M. Chraïbi a adressé à notre journal ?

— C'est en effet un message assez émouvant. Je pense néanmoins que M. Chraïbi s'est « mis trop à plat ventre ». Il s'humilie trop. J'avoue d'autre part ne pas comprendre M. Chraïbi lorsqu'il nous dit qu'il renie purement et simplement « Le Passé Simple ». On ne peut pas renier une œuvre que l'on a faite. Elle fait partie de nous-mêmes. Sans renier « Le Passé Simple », une mise au point de la part de Chraïbi aurait suffi à éclairer l'opinion marocaine...

— Quel est votre sentiment à l'égard de l'œuvre de Driss Chraïbi ?

— Il est très difficile pour un écrivain d'en juger un autre. Je pense toutefois que la technique de Chraïbi n'est pas tout à fait au point. Je m'explique : Dans

toute technique romanesque, pour ne pas lasser le lecteur, l'auteur doit avoir recours à différents tons. Il est nécessaire de ménager les demi-teintes parce que l'œuvre qui est à l'image du monde, de la réalité, ne doit être ni entièrement blanche ni entièrement noire. Or, et personne ne me contredira là-dessus, je crois que Chraïbi se complaît par trop dans le noir. Dans les tableaux qu'il brosse, l'harmonie des couleurs n'est pas observée. C'est ainsi également que dans son livre « Les Boucs », Chraïbi s'est proposé de nous retracer la vie des Nord-Africains à Paris mais il l'a fait au mépris de toute vérité. La réalité est soufflée. Chraïbi ne la prend guère en considération et je vous prie de croire que cela est grave. Mon maître François Bonjean disait souvent : « Tant qu'on ne voit pas le meilleur d'une âme on ne voit rien. Dans « Les Boucs » Chraïbi n'a vu que le côté obscur du problème...

Mais tout cela ne m'empêche pas d'admirer en Chraïbi des qualités littéraires auxquelles je tiens à rendre un hommage solennel. J'ai foi en Chraïbi et j'espère — en tout cas je le souhaite de tout cœur — qu'il saura être l'écrivain de l'espérance marocaine.

Et c'est sur ces paroles que nous quittons M. Ahmed Sefrioui dont nous aurons l'occasion de reparler dans ces colonnes.

(1) Voir « Démocratie » N° 5.

Le Festival Mozart à Casablanca



Rosi SCHWAIGER, la prestigieuse cantatrice, dont le talent est aussi grand que la beauté, fut rappelée d'innombrables fois, lors du Gala donné au El Mansour. (Ph. Bonnini)

Le Festival Mozart qui s'est tenu à Casablanca, Rabat et Marrakech, du 9 au 17 février, constitue assurément, l'un des événements marquants de la vie musicale au Maroc ; ceux qui ont eu le bonheur d'y assister en conserveront un souvenir inoubliable. Un public nombreux se pressait à tous ces concerts, produisant à Lili KRAUS pianiste, Rosi SCHWAIGER cantatrice, et à l'ensemble de Sérénades du Mozartum de Salzbourg, les plus enthousiastes ovations.

Dès la première soirée, l'atmosphère était parfaite et tout concourait au succès de cet événement presque unique dans les annales de la Grande Musique, au Maroc. Les auditeurs ont écouté religieusement, ce festival de spiritualité et d'art.

La soirée de Gala du 15 février fut tout particulièrement réussie ; elle eut lieu dans les salons de l'Hôtel El Mansour. Elle avait pour thème : « Mozart et l'Amour » présenté et commenté avec finesse et compétence par M. Laubriet, chargé de cours à l'Institut des Hautes Etudes.

La critique des œuvres exécutées au cours du Festival ayant été faite par nos confrères de la presse quotidienne, nous nous bornerons ici à parler un peu, du compositeur lui-même.

Mozart lisait et écrivait ses notes avant même qu'il ne sût en faire autant avec les lettres. A 6 ans, il avait commencé à composer et à 14 ans, un de ses opéras fut exécuté à Milan, sous sa propre direction, par le plus grand orchestre d'Europe. A 15 ans, on connaissait déjà de lui 14 symphonies et quelques chefs d'opéras.

Quoique très malade, à 35 ans, il écrivait son fameux et féerique opéra « La Flûte Enchantée » tout rempli de merveilleuses mélodies.

Ce génie qu'était Mozart fut hélas négligé et rabroué par un souverain entouré de mercenaires mesquins, craintifs et jaloux des dons prodigieux du célèbre musicien. Né avec un sens absolu de la tonalité, un sentiment infatigable du rythme et une compréhension naturelle de l'harmonie, Mozart était venu en ce monde pourvu d'un don inexplicablement complet.

Accablé par la misère, la maladie, et l'injustice, il sut quand même en triompher, car à tout ce qui était ignoble et repoussant, il répondit d'une voix où tinte encore l'enchantement de la vie.

Les organisateurs et artistes de ce Festival nous ont gâtés, et nous leur sommes redevables d'heures merveilleuses et inoubliables ; aussi félicitons-les bien vivement, d'avoir si brillamment médité, conçu et réalisé cette manifestation culturelle de classe internationale. Une multiplication de tels festivals au Maroc est ardemment espérée et attendue. La musique, la Grande Musique, j'entend, est un des aspects supérieurs de la Civilisation, et, en ces temps où celle-ci est si mal en point, n'est-elle pas un message réconfortant qui se répandant sur un monde troublé vient y jeter une lueur d'Union et de Paix Universelles... ?

Nous ne comprenons pas que la génération marocaine qui monte puisse se désintéresser de cet art sublime... Il faut qu'elle manifeste son désir d'entendre beaucoup de musique et de s'en pénétrer ; qu'elle grossisse les rangs des mélomanes de ce Pays est particulièrement de notre grande Cité ; qu'elle s'organise, adhère aux Mouvements des Jeunesses Musicales, assistant à toutes leurs manifestations et partant, participe à l'élan et à l'éclosion culturels de la Nation. Les œuvres littéraires ne suffiraient pas à former l'intelligence et la sensibilité de la Jeunesse sans la Musique.

Maurice SCHRIQUI.

Lettre de Thierry Maulnier aux Américains ou chanson de geste pour M. Smith

La mode, en France, est aux missives, et cette épidémie fait de nombreux ravages internes. Lettre de Maulnier aux Américains, lettre de Guy Mollet aux anciens présidents du Conseil, une par archétype, lettre aux groupes politiques, lettre de Poujade aux traitres parisiens, tout cela pourfend, justifie, défend, excuse, accuse, récuse, malaxe, trituré, juge et déjuge, frôle la vérité, refuse de la voir déshabillée, et la pudeur politique triomphe en fin de compte avec la bonne conscience de la S.F.I.O., cette néo-jeanne d'Arc que personne aujourd'hui ne songe à brûler, tant il est vrai que l'on brûle surtout l'innocence, et que, dans ce domaine, la pseudo-pucelle S.F.I.O. n'est pas tout à fait si innocente que cela.

C'est là où le bât blesse le baudet gouvernemental, car Mister Smith a l'audace de jouer les anti-colonialistes, sans regarder ce qui se passe dans le Sud de son propre pays. Pensez donc, ils brûlent des nègres, et ils osent nous faire la leçon pour quelques boutiques légèrement entr'ouvertes par la force des choses — est-ce que la France proteste lorsqu'ils interdisent aux Noirs de s'asseoir à côté des Blancs sur les bancs des Universités ? Non, alors qu'ils nous laissent tranquilles ! Il faut leur dire, correctement, car nous sommes civilisés, que diable ! mais fermement, — que charbonnier est maître chez lui.

Tout cela partait d'une évidence de bon aloi, et Thierry Maulnier demanda l'autorisation à M. Brisson de le mettre noir sur blanc, ou plus exactement blanc sur noir, car sans être raciste, on a le sens des convenances. Thierry Maulnier présentait d'ailleurs toutes les garanties requises, anti-communiste bon teint, plumeur du « Figaro » (ce libéral valet d'Almaviva-Société Fermière), auteur littéraire en vogue, bien coté au Quai d'Orsay — tout parlait en sa faveur, et bientôt nanti d'un Habeas Corpus en bonne et due forme, l'auteur du Profanateur s'en fut par l'écriture porter Outre-Atlantique la bonne parole, proclamant Urbi et Orbi : « Dieu, de nationalité française ». L'idée était valable ; d'ailleurs, n'a-t-on pas vu un descendant de Surcouf inventer une religion pour les stars d'Hollywood ? Ainsi donc, M. Smith devait rapidement comprendre qu'il fallait s'agenouiller et vénérer cette France Maulnièresque. Peu importait que, dans les couloirs de l'O.N.U. circulent témoignages et photographies sur des massacres collectifs en Algérie, peu importait le ventre des petites Algériennes ouvert au couteau par des bérêts verts, rouges ou bleus, fi ! vous dis-je, dressée dans son tricolore caraco passé au Persil, la France de Maulnier-Mollet, telle la blanche Colombe de l'histoire, refusait fièrement la bave du crabeau algérien, cette invention communiste en Afrique du Nord.

Malheureusement pour Maulnier, il est des Français qui conçoivent la France différemment tout de même, et l'amour qu'ils lui portent n'est pas inconscient, se refuse à l'être. Ces Français-là ne voudraient pas que M. Smith se figure que la France entière approuve les massacres d'Algérie, ces Français-là voudraient demander à M. Smith d'appuyer sur son gouvernement pour qu'il dise ouvertement à Guy Mollet : « Halte-là ! Laissez l'Algérie tranquille ! » Contrairement à M. Thierry Maulnier, dont certaine pièce de théâtre, « La Maison de la Nuit », par exemple, fut visiblement inspirée pour complaire au SHAPE et à Jean-Paul David, ces Français dont je parle ne furent pas toujours d'accord avec l'attitude américaine vis-à-vis de la France, peut-être, d'avoir à travers le monde, s'il en est encore temps, la réputation de l'Allemagne hitlérienne, ces Français-là disent aux Etats-Unis : « Aidez-nous à vaincre le crime, aidez-nous à empêcher des inconscients de conduire notre pays à la ruine ». Oui, Thierry Maulnier, nous

voulons, nous aussi, parler à M. Smith, avec ou sans bénédiction de M. Mollet, nous voulons lui parler franchement, simplement, car ce n'est pas au sénateur Knowland que nous nous adressons, c'est au Citizen Kane, et celui-là peut nous comprendre, si nous lui lançons notre appel au secours.

Qu'avons-nous à lui dire ? Mon Dieu, c'est tout simple : nous aimons notre France et nous voulons la protéger, la protéger des assassins qui tuent en son nom en Algérie, la protéger de ceux qui préfèrent des canons aux maisons, la défendre contre les mensonges qui font d'un peuple un troupeau de moutons, l'aider à retrouver le vrai sens du mot liberté, lui expliquer que le racisme n'a jamais été l'égalité et que la haine n'a pas de mesure commune avec la fraternité. Nous voulons sauver la France que nous aimons des Mollet, des Brisson et des Maulnier, pour la confier aux Sartre, aux Mauriac, et aux abbé Pierre. La France n'a que faire des grands prêtres, elle a besoin d'honnêtes gens.

Ce que nous voulons dire aux Américains ? Par exemple ceci : « La propagande et la presse françaises vous mentent, et tous les Français ne sont pas d'accord. Une poignée de rebelles en Algérie ? Bon. Alors ces armes saisies sur l'« Athos », c'était pour qui ? Pas besoin d'en faire une histoire s'il n'y avait pas eu des milliers de mains pour les prendre et s'en servir.

Ce que nous voulons dire à M. Smith ? Nous voulons lui demander de dire aux Algériens que des Français sont venus le solliciter d'aider l'Algérie à obtenir son indépendance pour mettre fin à une guerre fratricide, lui demander de dire aux Algériens qu'il existe des Français qui les aiment, qui souffrent

leur souffrance et qui pleurent leurs morts. Que les porte-paroles de la France à l'O.N.U. ne sont pas ceux du peuple français qui leur avait demandé de mettre fin à la guerre d'Algérie.

Et puis, nous dirons aussi à M. Smith que la France n'est pas une nation parfaite, car il n'y a pas plus de nation parfaite que d'homme parfait ; que nous autres, Français, nous avons nos susceptibilités, mais qu'elles ne ressemblent en rien à celles de Thierry Maulnier. Nous remercions le Président Eisenhower d'avoir empêché l'extension de l'imbécillité tragique du Canal de Suez. Nous demandons à M. Smith d'accepter, en échange de nos remerciements, les Noirs du Sud sur les bancs des Facultés, et de lutter avec nous pour que les Noirs soient considérés comme tous les autres hommes, jusque et y compris ceux des « républiques semi-autonomes » de l'Union Française, que ces semi-autonomes trouvent avec les Algériens le droit d'exprimer leurs aspirations nationales, sans rougir de leur sang une terre qu'ils ont déjà arrosée de leur sueur.

Voilà ce que nous avions à dire, M. Thierry Maulnier, en ajoutant cependant ceci, qui vous est destiné : parler au nom de la France réclame beaucoup de grandeur, d'honnêteté et de probité ; êtes-vous bien sûr d'être en possession de toutes ces qualités requises ? Alors que faire ? direz-vous. Eh bien ! comme il doit être difficile de vous empêcher de parler, vous pourriez écrire au nom du « Figaro », au nom de Pierre Brisson ou au nom de Thierry Maulnier, et cette étiquette qui est la vôtre, mettra fin à toutes les équivoques.

Voilà ce que nous vous demandons, nous autres qui n'avons pas la prétention de parler au nom de la France, mais de lui rendre service, en exprimant l'opinion des honnêtes gens, des simples gens, qui appellent un chat : un chat, un crime : un crime, l'Algérie : une nation, et Thierry Maulnier : un journaliste du « Figaro ».

M. MASCHINO.

ÉGALITÉ ET ÉVOLUTION

Au sujet de l'égalité de la femme et de l'homme Souad a écrit un article où elle a défendu, avec véhémence les droits de la femme marocaine, victime de ce complexe de supériorité de l'homme qui sous-estime le sexe « faible ». Elle a voulu montrer que la femme ne doit plus être frustrée de ses droits et qu'elle doit par conséquent réagir afin de pouvoir participer à la construction du Maroc moderne comme elle a contribué très largement à la libération du pays. Et sa logique l'a amenée plus loin encore ; elle réclame l'égalité absolue de l'homme et de la femme, aussi bien en devoirs qu'en droits. Et sa logique l'a amenée à revendiquer une égalité même devant l'héritage.

C'est à cette dernière égalité que M. Jaouad Laraki s'est opposé, conseillant à Souad « de ne plus revenir sur ce sujet... »

Et pour cela il s'est appuyé sur un argument Coranique : « l'homme a la part de deux femmes ».

Je suis parfaitement d'accord avec lui si nous nous en tenons au point de vue religieux car une application stricte de la loi coranique ne peut autoriser une telle égalité.

Mais élargissons quelque peu le débat et écartons systématiquement le point de vue religieux pour ne considérer que le point de vue philosophique, le point de vue humain.

Si M. Jaouad Laraki ... qui prétend ne pas être conservateur ... reconnaît à la femme l'égalité avec l'homme, pourquoi ne lui reconnaît-il pas l'égalité jusque devant l'héritage ? Peut-être est-ce parce qu'il est, lui aussi, « trop » religieux qu'il estime que la femme ne doit pas jouir de ce droit ?

En tout cas, ce n'est pas parce que le peuple marocain est « trop » religieux que les Souad doivent se taire et supporter fatalement les inégalités dont elles souffrent. Si notre peuple est « trop » religieux nous devons, par tous les moyens, l'empêcher de rester « trop » religieux. Au XXe siècle, nous ne devons plus accepter littéralement et sans discernement tout ce qui était justifiable il y a 14

siècles. Nous devons laisser quelque peu. Nous devons humaniser aussi quelque peu.

Que dirait-on de la « loi du Talion » prescrite dans le Coran ? Le monde arabe l'appliquait, jadis.

Nous, Marocains — comme bien d'autres — nous l'avons rejetée parce que nous l'avons estimée trop cruelle et en contradiction absolue avec notre esprit charitable enclin naturellement au respect de la dignité de la personne humaine.

La « loi du Talion » n'est d'ailleurs pas une originalité du Coran. Elle a été pratiquée dans toutes les sociétés et bien avant toute religion révélée. Mais l'évolution du Droit — dans tous les pays — a amené progressivement la suppression de cette loi. Il en a été de même dans notre société. Partout l'on assiste à une humanisation.

De même, dans toute société, la femme était mésestimée et considérée comme étant toujours inférieure à l'homme. Mais peu à peu la femme a pris conscience de son rôle et de son devoir et a réclamé un régime de plus en plus égalitaire si bien que dans beaucoup de sociétés évoluées l'égalité est presque absolue, et, en particulier l'égalité devant l'héritage.

Ceci dit, il n'y a aucune raison qui nous empêche de croire que cette égalité sera un jour établie.

Comme partout ailleurs, tôt ou tard, nous assisterons au Maroc — que les « trop » religieux le veuillent ou non — à une laïcisation.

Nous assisterons — que les « trop » religieux le veuillent ou non — à une humanisation des préceptes religieux qui ne concordent plus avec la mentalité actuelle de notre « nature aimante et pensante ».

Courage, chère Souad ! criez, criez sans relâche ! Il n'est jamais inutile de crier pour se faire entendre.

Abdallah SBAI.

Les thèses soutenues dans cette tribune n'engagent que leurs auteurs. « DEMOCRATIE ».

Le Football Marocain baisse N'exportons plus nos JOUEURS

Après avoir fait la joie de mon infatigable jeunesse, le football égale encore chaque dimanche mes heures de repos.

J'ai assisté aux premiers pas du Football marocain, et j'ai été joueur pendant de nombreuses années. C'est pourquoi je me crois autorisé à vous donner brièvement les raisons de ma passion pour ce sport, et surtout de mes inquiétudes quant à son avenir.

J'aime le football parce qu'il est souverainement humain dans tous les sens du terme. A égale distance des sports les plus brutaux, tel le rugby américain et des plus faciles, tel le bilboquet, il tient le juste milieu. Ni violent, ni dérisoire, il est la bonne école où se trempent les jeunes. Il est exercice et délassément humain. Bien plus, il est comme consubstantiel à l'homme, ce donneur de coups de pieds.

Voyez un enfant au sortir de l'école, user ses premiers souliers à « shooter » dans pierres, billes, et tous autres objets qu'il trouve sur son passage.



Mahjoub le prestigieux inter de l'équipe au Maroc.

Pourquoi est-il donneur de coups de pieds ? Parce que, d'instinct, l'homme tend à fortifier par l'exercice les parties faibles de son corps, et le bambin, conscient de ses déficiences, n'a de cesse qu'il n'ait équilibré ses muscles et peut-être aussi ses facultés morales, car je l'écris sans rire, le coup de pied libre, comme on dit dans le jargon moderne, le complexe de l'homme enchaîné.

Sport d'équilibre, le football est aussi sport d'ordre, sport de gouvernement. Il offre l'image de la cité en mouvement. Là aussi son harmonie est parfaite. Le joueur, plus délié, plus libre, plus pertuellement mouvant qu'au rugby, semble s'inscrire plus librement dans la collectivité. On y sent le miracle de la discipline consentie.

Certe, la sensation de mécanique magnifiquement cohérente, organisée, engrenée que donne une descente de 3/4 de rugby y est plus rare — mais c'est que dans le rugby il y a plus de machinal — au contraire dans le football l'ordre y est plus spirituel, plus moral, et un profane ne peut saisir du premier coup d'œil, ses enchaînements, ses ressorts, et sa tactique. Il saisit même difficilement le dessin que forment les joueurs sur un terrain. Il a de la peine à embrasser les éléments de la cité. C'est que tout est nuancé. C'est que les rapports sont immatériels. Ils sont entente et non liens.

A voir aujourd'hui un beau match de football, je ressens une sorte de nostalgie semblable à celle que m'inspirent les lectures relatives aux beaux ordres de bataille du moyen-âge, du XVIIIe et du XIXe siècle.

En un mot le football satisfait en moi ces deux aspirations affreusement contradictoires mais dont la coexistence dans chaque cœur est le signe de l'humanité : aspiration vers la liberté, aspiration vers l'ordre.

Mais mes joies du stade ne sont pas sans mélange.

La sérénité que m'inspire le football tout



Le puissant avant-centre Abdeslam qui a fait les beaux jours du W.A.C.

court, est troublée chaque dimanche, par les réflexions que me suggère le football marocain, notre football.

Ce football, école d'humanité, d'ordre, de liberté, trouvera-t-il sur ce sol où il a si bien fleuri, sa perte dans son propre succès ?

Le Maroc, pépinière de champion ne verra-t-il pas se développer les forêts qu'il mérite ?

Verrons-nous chaque année les pillards du professionnalisme de toutes nations raser nos champs ?

Je terminerai sur un cri d'alarme, que j'adresse à tous les responsables de ce sport.

Où bien on attachera le joueur à son sol, comme le citoyen à sa cité, où bien le football marocain périra.

AL KORCHI.

DEFENSE DE LA PAIX ET DU SOCIALISME

(Suite de la page 7)

Qu'ont-ils perdu ? Tout. Ils ont fait lever dans les cœurs une haine qui n'est pas près de s'éteindre et qui sert la réaction. Ils ont disqualifié pour toujours le Parti hongrois et l'ont obligé à se renier lui-même en changeant son nom... »

C'est au nom du socialisme que Jean-Paul Sartre condamne l'action des Soviétiques contre le peuple hongrois. Le vrai socialisme c'est celui d'« hommes en marche qui se groupent et s'entraînent les uns les autres, qui s'organisent et changent, en s'organisant, qui sont faits par l'Histoire et qui la font ». Mais le socialisme des soldats soviétiques tirant sur les masses en Hongrie « n'est pas fait pour les hommes ni par eux, c'est un nom que l'on donne à une forme nouvelle d'aliénation ».

Comment alors réagir ? Il faut condamner le néo-stalinisme qui va contre l'Histoire. Il faut le condamner « ce réalisme abstrait et forcené » et lui opposer la politique « qui fait de l'homme la mesure de tout et qui combat toutes les aliénations, même

quand elles se parent indûment du titre de « socialisme », celle qui préfère en tout cas la négociation à la violence et les solutions raisonnées aux massacres, celle qui refuse de prendre une option sur la guerre future et veut préparer la paix par des actes de paix, celle enfin qui osera rétablir la souveraineté du peuple en Union Soviétique et la souveraineté des pays « satellites ». Cette politique de confiance et d'expansion, c'est précisément celle qu'on pouvait attendre après le XXe Congrès. Les circonstances l'imposent : elle s'appelle ici démocratisation et là déstalinisation, mais quel que soit son nom, il n'est pas d'autre chemin possible ».

Sartre s'élève contre les « pieux mensonges », le « sacré » et s'écrie : « celui qui trouve tout naturel que des soldats russes tirent sur des ouvriers hongrois, de quel droit s'indignerait-il quand les soldats français tirent sur des paysans arabes ? » Mais il faut rider le Parti Communiste à retrouver son crédit. Comment ? en opposant la vérité à « ses mensonges », « pour que tous ses militants soient convaincus ».

Jean-Paul Sartre, malgré ses vives critiques, voudrait que les conditions d'une résurrection du P.C. français fussent remplies. Il les énumère : « l'égalité dans les rapports avec l'U.R.S.S., la vérité des informations, la démocratisation, la reprise de contact avec les masses et leur mobilisation, d'abord contre la guerre d'Algérie ». Ces conditions remplies les deux grands partis P.C. et S.F.I.O. pourront réaliser un Front Commun rendu impossible par leur attitude actuelle toute négative. Le problème de la gauche est celui de l'union ouvrière : « Pour notre part, voici douze ans que nous discutons avec les Communistes. D'abord avec violence, plus tard dans l'amitié. Mais notre but était toujours le même : concourir avec nos faibles forces à réaliser cette union des gauches qui seule peut encore sauver notre pays. Aujourd'hui nous retournons à l'opposition : pour cette raison bien simple qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre ». Il s'agit donc de déstaliniser le Parti français, de rapprocher les partis ouvriers : c'est la seule politique capable de servir le Socialisme et la Paix.